

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

Présents : RENE PIOLOT-GILDAS MORVAN-DANIEL GARNIER-PATRICIA LE GUEZIEC-ARMELLE HENRY-PASCALE CHAPOTOT-CATHY-REINE RUSCICA-JEAN-JACQUES LE GUEN-JEAN-YVES LE BRAS-JEAN-PIERRE TANGUY
Secrétaire :PATRICIA LE GUEZIEC

-Lannion-Tregor Communauté

Rapport d'activités 2014 : Le Maire invite les membres du conseil municipal à le consulter

Schéma de mutualisation :

Le Conseil par 9 voix pour et 2 abstentions émet un avis favorable au schéma de mutualisation

Transfert de la compétence « enseignement de la musique »

Le Conseil par 10 voix pour et une abstention est favorable au transfert de l'enseignement musical avec attribution de compensation LTC au 01.01.2016.

Le cout du transfert pour Treduder serait de 207 euros annuels.

Transfert de la compétence « abattoir » sans attribution de compensation

Le Conseil à l'unanimité déclare l'abattoir multi espèces de Lannion d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « développement économique en tant qu'équipement à usage économique et industriel d'intérêt communautaire » et confirme ce transfert au 01.01.2016

Transfert de la Maison de la pêche sans attribution de compensation.

Le Conseil par 10 voix pour et 1 abstention déclare la maison de la Pêche de Tredrez Locquemeau d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « Développement économique en tant qu'équipement à usage économique d'intérêt communautaire »

Extraction de sable en baie de Lannion

Prochainement deux arrêtés préfectoraux seront pris par le Préfet du Finistère permettant le démarrage de l'extraction.

La commune réaffirme son opposition au projet d'extraction et autorise donc le maire à ester en justice auprès des instances compétentes si nécessaire.

Renouvellement de la convention de trésorerie

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition du crédit agricole pour le renouvellement de sa ligne de trésorerie

-Adhésion au contrat groupe statutaire

Le conseil avait demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire (afin de se garantir contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires en cas d'invalidité, accidents...).

Le conseil adopte la proposition auprès du CNP assurances/Sofcap au 01.01.2016

Circuit des chapelles

Il sera reconduit sur la commune, le conseil décide d'accorder une subvention de 150 euros à l'artiste sous réserve de sa présence sur 3 dates.

Cérémonie du 11 Novembre

La population est invitée à la cérémonie aux Monuments aux morts à 11h30 qui sera suivie du dépôt de gerbe.

La municipalité et le CCAS convie la population ensuite au vin d'honneur servi à la salle des fêtes suivi du repas annuel pour les plus de 65 ans.